

12 octobre 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COFIGEO

(Eurolist)

Par courrier du 10 octobre 2006, reçu le 11 octobre, Crédit Agricole SA (91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée IDIA Participations (1), le 3 octobre 2006, par suite d'une cession d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société COFIGEO et détenir, à titre indirect, 3 758 actions COFIGEO représentant autant de droits de vote, soit 4,73% du capital et 3,58% des droits de vote de cette société (2).

-
- (1) Détenue à 100% par Crédit Agricole Capital Investissement & Finance SA, elle-même détenue à 99,99% par Crédit Agricole SA.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 79 500 actions représentant 104 852 droits de vote.